

Depuis son arrêt en février 2025 le projet de PLUi est entré dans sa quatrième étape, celle de la consultation et du partage. Qui est concerté et pourquoi ?

L'arrêt du PLUi

L'arrêt administratif de l'élaboration du projet de PLUi est une étape importante. Elle signifie que le projet est suffisamment réfléchi pour être mis en œuvre.

L'arrêt a été validé lors du conseil communautaire du 6 février 2025, par une délibération votée à l'unanimité moins deux abstentions.

Consulter le projet de PLUi

Depuis son arrêt le dossier complet du projet de PLUi est consultable en ligne. Il s'articule autour de huit parties principales contenant des documents à voir depuis la visionneuse et à télécharger.

Les huit parties principales du dossier :

1. Rapport de présentation (diagnostic initial)
2. Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)
3. Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
4. Règlement écrit
5. Règlement graphique
6. Annexes
7. Documents informatifs
8. Abrogation des cartes communales existantes

[Accéder au dossier de projet du PLUi](#)

La consultation des communes et des personnes publiques associées

Depuis l'arrêt administratif du projet de PLUi, ce dernier poursuit son cheminement auprès des 47 communes et des "personnes publiques associées".

Les communes

Chaque commune dispose de trois mois pour formuler ses remarques et ses observations afin de faire évoluer le document approuvé en conseil communautaire.

Les personnes publiques associées

En parallèle des communes, les personnes publiques associées (PPA) sont également consultées sur le projet de PLUi.

Les PPA sont : les services de l'État, la Région, le Département, la Chambre d'agriculture, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, le Parc naturel régional du Vercors, le réseau SNCF, le schéma de cohérence territoriale de la région urbaine grenobloise (SCOT).

Chacune de ces personnalités publiques associées est invitée à formuler, par avis, des remarques et des observations sur le dossier.

L'enquête publique

L'enquête publique est la phase qui permet à tous les habitants du territoire d'exprimer leurs avis ou leurs remarques sur le projet de PLUi arrêté par les élus.

Composée de personnes habilitées (trois commissaires enquêteurs) par le tribunal administratif, la commission d'enquête a pour rôle de s'assurer que la consultation est réalisée dans le respect du cadre législatif.

L'enquête publique s'est déroulée du lundi 16 juin au vendredi 1^{er} août 2025.

Il s'agissait d'une enquête publique dite conjointe, car elle portait plusieurs sujets en même temps :

- Sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté.
- Sur le schéma directeur d'assainissement.
- Sur le schéma directeur de l'eau potable.
- Sur les périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques : "Église Saint-Pierre de Rovon".
- Sur les périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques : "Ancienne fonderie de canons de Saint-Gervais".
- Sur l'abrogation des cartes communales d'Auberives-en-Royans, Beauvoir-en-Royans, Chantesse et Chasselay.

Un dispositif à la hauteur des enjeux a été mis en place pour l'occasion :

- Édition à 25 000 exemplaires d'une lettre d'information spécifique diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire.
- 65 permanences tenues par les commissaires enquêteurs dans les 47 communes.
- 48 ordinateurs mis à disposition dans les mairies et au siège de l'intercommunalité pour permettre aux habitants de consulter les documents constitutifs de l'enquête publique.
- 2 jeux complets des documents papier du projet de PLUi mis à disposition en mairie de Vinay et au siège de l'intercommunalité.

Au total près de 850 contributions ont été recueillies sur les 47 jours d'ouverture de l'enquête, par courrier, lors des permanences et sur le registre en ligne.

Comment connaître les réponses apportées aux contributions ?

Pour connaître l'issue apportée aux contributions, il faudra se référer à la délibération d'approbation du PLUi. Celle-ci listera l'ensemble des évolutions apportées suite à l'enquête publique.

Ces éléments seront consultables en ligne sur le site internet de la Communauté de communes et sur la [plateforme dédiée à l'enquête publique](#).

Les rapport, avis et conclusions des commissaires enquêteurs

Le 8 octobre 2025, la commission d'enquête composée par les trois commissaires enquêteurs a remis à la communauté de communes son rapport relatif au déroulement de l'enquête publique, ainsi que ses avis et conclusions pour chacun des sujets concernés.

Rapport sur le déroulement de l'enquête publique

Conclusion et avis sur l'enquête publique PLUi

Conclusion et avis sur le schéma directeur de l'eau potable

Conclusion et avis sur le schéma directeur d'assainissement

Conclusion et avis sur l'abrogation des cartes communales

Conclusion et avis sur le PDA de l'église à Rovon

Conclusion et avis sur le PDA de l'ancienne fonderie à Saint-Gervais

Et aussi...

Dans la rubrique : élaboration du projet de PLUI...

La préservation de la ressource foncière



AXE 2 : CONFORTER LA QUALITÉ DE VOTRE CADRE DE VIE

- > Développement du logement + attractif et sobre en foncier, en énergies et en besoins de déplacements
- Permettre un parcours de vie résidentiel complet au sein du territoire et répondre à la diversité des besoins en logements
- Faire évoluer le modèle de développement vers plus de sobriété foncière
- S'inscrire dans un développement résidentiel sobre en énergie
- Un modèle de développement qui concourt à la réduction du besoin de déplacements et au développement des alternatives à la voiture individuelle



ZONES URBAINES MIXTES



Diagnostic initial

Projet d'aménagement et développement durables

Règlement et zonage

Accueil PLUi